

**PROCES-VERBAL
DU COMITE SYNDICAL
DU VENDREDI 14 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze mars à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est réuni à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 28 février 2025

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents :		
CA Saint-Lô Agglo : M. Valentin GOETHALS, Mme Morgane BUISSON, M. Philippe BRIARD, Mme Virginie METRAL, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, M. Claude JAVALET, M. Jacques CLAIRAUX, M. Hubert BOUVET (suppléant de M. Jean-Yves LETESSIER), M. Michel SAVARY (suppléant de M. Patrick SIMON)	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Pascal RENOUF, M. Charly VARIN	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE, M. Rémi BELLAIL (suppléant de Mme Aurélie GIGAN)		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Damien PILLON		
CC Baie du Cotentin : Mme Céline LAUTOUR, Mme Chantal LELAVECHEF	X	X
Pouvoirs : Mme Marie-Agnès HEROUT a donné pouvoir à Mme Chantal LELAVECHEF (CC Baie du Cotentin) ; Mme Lydie BROTON a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN ; M. Jérôme VIRLOUVET a donné pouvoir à Mme METRAL (Saint-Lô Agglo)		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT, M. Michel LEBLANC (CC Baie du Cotentin) ; M. Emmanuel LUNEL, M. Antoine AUBRY, M. Denis LECLUZE, Mme Sylvie LEBLOND, Mme Evelyne MASSICOT, Mme Nicole GODARD (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche) ; M. Michel LHULLIER, M. Samuel PACEY, M. Jean LE BEHOT, M. Serge BOSSARD (Villedieu Intercom)		
Nb de délégués en exercice : 38		
Nb de délégués titulaires présents : 17		
Nb de délégués suppléants présents : 3		
Nb de pouvoirs : 3		
Nb de votants : 23		

M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

Approbation du compte rendu du comité syndical du 7 février 2025

Présentation de la note synthétique CFU 2024 et BP 2025

Délibérations – Compétence générale

- Approbation du Compte financier unique (CFU) 2024
- Approbation du budget primitif 2025
- Bilan et révision des Autorisations de programmes (AP) et crédits de paiement (CP)
- Modification du tableau des effectifs
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial pour accroissement temporaire d'activité

Délibérations – Compétence déchèteries

- CYCLEVIA - Convention type Huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles

Affaires en cours (demande d'autorisation environnementale ISDND, travaux des déchèteries...)

Questions diverses

M. PIEN ouvre la séance et présente Laurent CLARYS, le nouveau DGS du Point Fort Environnement qui a pris ses fonctions le 17 février, et qui arrive de la Chambre d'agriculture d'Alsace où il était directeur de l'établissement départemental d'élevage. M. PIEN indique que certains élus le connaissent déjà car il a également été précédemment directeur de la ferme expérimentale de Pont-Hébert, voisine du site de Cavigny .

Puis M. PIEN félicite Charly VARIN qui succède à Philippe BAS au Conseil Départemental de la Manche suite à la nomination de ce dernier au Conseil Constitutionnel.

Enfin avant de dérouler l'ordre du jour, M. PIEN demande une minute de silence suite au décès dans le cadre privé, de Frédéric LAISNEY, chauffeur au Point Fort Environnement depuis juillet 2014.

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 7 février 2025

Le procès-verbal est approuvé. M. Pillon, absent lors de ce comité syndical s'abstient.

2. Présentation de la note synthétique CFU 2024 et BP 2025 et vote du CFU 2024 et du BP 2025

M. PIEN rappelle que le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue, depuis cette année, à la fois au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU doit se généraliser au plus tard au titre de l'exercice 2026. Il vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable
- et aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne

Le CFU doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

Puis M. PIEN donne la parole à M. FOLLAIN, vice-président en charge des finances.

La note de présentation brève et synthétique a été envoyée aux délégués avec la convocation. Un diaporama est présenté, mettant en avant les points clé du CFU 2024, et notamment les écarts significatifs par rapport au budget primitif (BP) qui avait été voté pour 2024.

■ CFU 2024- Section de fonctionnement - Dépenses

	BP 2024+DM	CFU 2024	Ecart
011 - Charges à caractère général	7 928 K€	7 345 K€	-583 K€
012 - Charges de personnel	3 510 K€	3 431 K€	-79 K€
65 - Autres charges de gestion courante	302 K€	281 K€	-21 K€
66 - Charges financières	1 778 K€	1 772 K€	-5 K€
67 - Charges exceptionnelles	1 K€	0 K€	-0 K€
68 - Dotations aux provisions	1 755 K€	1 755 K€	0 K€
Dépenses réelles de fonctionnement	15 273 K€	14 584 K€	-689 K€
042 / 6761 - Différences sur réalisations	0 K€	4 K€	4 K€
042 / 675 - Valeurs compt. des immob. cédées	0 K€	6 K€	6 K€
042 / 6811 - Dotations aux amort.	2 330 K€	2 308 K€	-22 K€
042 / 6862 - Dotations aux charges financ.	1 674 K€	1 674 K€	0 K€
Opérations d'ordre	4 004 K€	3 993 K€	-12 K€
TOTAL Dépenses de fonctionnement	19 277 K€	18 578 K€	-701 K€

Principaux écarts :

Chapitre 011 : charges à caractère général – 583 K€

Des dépenses non réalisées en 2024 ou moindres

- ✓ Energies -135 K€
- ✓ Traitement des lixiviats (moins de m³ traités) -100 K€
- ✓ Remplacement charbon actif à Saint-Fromond -73 K€
- ✓ Collecte de l'amiante (en 2025) -44 K€
- ✓ TGAP -42 K€
- ✓ Opération broyage en déchèteries (particuliers) -29 K€
- ✓ Curage des lagunes à Saint-Fromond -23 K€
- ✓ Location d'engins -22 K€
- ✓ Traitement biodéchets -20 K€
- ✓ Caractérisations gisement OMR -10 K€

Chapitre 012 : charges de personnel – 79 K€

- ✓ Une charge d'assurance surévaluée au BP -30 K€
- ✓ Difficultés de recrutement rencontrées : 1 poste vacant sur 3 mois -10 K€
- ✓ Montée progressive de la prise en charge de la mutuelle -5 K€

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante – 21 K€

- ✓ Principalement report de versement d'indemnités sur 2025

La section de fonctionnement affiche un total de dépenses de 18 576 K€, soit 701 K€ de dépenses en moins que la prévision budgétaire. Ce résultat provient notamment de dépenses moindres ou non réalisées :

- sur les charges à caractère général (- 583K€),
- sur les charges de personnel (-79K€),
- et sur les autres charges de gestion courante (-21K€).

■ CFU 2024- Section de fonctionnement - Recettes

RECETTES	BP 2024+DM	CFU 2024	Ecart
013 - Atténuation de charges	166 K€	201 K€	35 K€
70 - Produits des services	2 934 K€	4 488 K€	1 554 K€
74 - Participations des communes	10 059 K€	10 059 K€	0 K€
74 - Participations autres organismes	2 488 K€	2 757 K€	269 K€
75 - Autres produits de gestion courante	339 K€	476 K€	137 K€
76 - Produits financiers	2 959 K€	2 959 K€	0 K€
77 - Produits exceptionnels	0 K€	6 K€	6 K€
78 - Reprise sur provisions	542 K€	0 K€	-542 K€
Recettes réelles de fonctionnement	19 487 K€	20 946 K€	1 460 K€
042 / 7761 - Diff. sur réalisations	159 K€	159 K€	-0 K€
042 / 777 - Quote-part des subventions	0 K€	5 K€	5 K€
Opérations d'ordre	159 K€	164 K€	5 K€
TOTAL Recettes de fonctionnement	19 646 K€	21 110 K€	1 464 K€
Résultat section de fonctionnement	369 K€	2 534 K€	2 165 K€

Principaux écarts :

Chapitre 70 – produits des services + 1 554 K€

- ✓ Apports clients DIB +702 K€
- ✓ TGAP sur apports clients DIB +373 K€
- ✓ Reprises matières recyclables +394 K€
- ✓ Accès déchèteries professionnels +50 K€
- ✓ Locations zones de stockage emballages +20 K€

Chapitre 74 – Soutiens des éco organismes + 269 K€

- ✓ Citeo +207 K€

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante + 137 K€

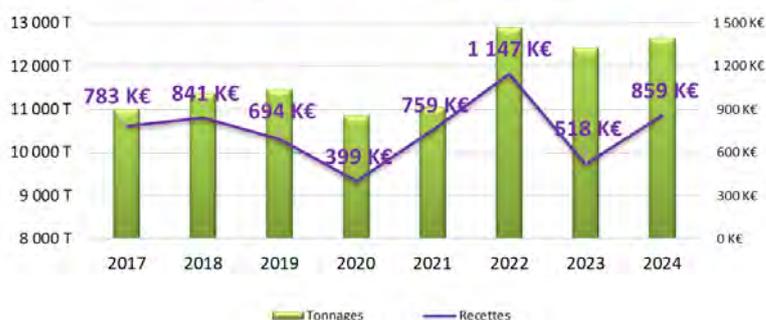
Des recettes non prévues au budget :

- ✓ Régularisation du coefficient de déduction de TVA +80 K€
- ✓ Remboursement de la TICPE pour l'exercice 2022 +29 K€
- ✓ Participation de SOGEA aux frais d'expertise +25 K€
- ✓ Cession de biens divers +12 K€

La section de fonctionnement affiche un total de recettes de 21 110 K€, soit 1 464 K€ de recettes de plus que la prévision budgétaire. Cela s'explique notamment par :

- des tonnages de DIB traités pour les clients plus importants que les tonnages inscrits au budget, et représentant +702K€ (ainsi que +373K€ de TGAP supplémentaire facturée) ;
- des soutiens des éco-organismes plus élevés (+269K€), provenant notamment de CITEO (+208 K€), en lien avec les bonnes performances de tri ;
- les cours de reprise des matières, les recettes matière représentant +394K€ par rapport aux cours plancher inscrits par prudence au budget.

Evolution des recettes matières recyclables



La participation des communes a représenté 10 059 K€. Elle est conforme au BP 2024 et conforme à l'engagement pris auprès des EPCI de ne pas dépasser d'ici la fin du mandat les 10 446 K€ de participation votés en 2021. Elle est même en légère baisse et il sera proposé de la baisser de nouveau pour 2025.

BP 2024			CFU 2024			Ecart			Compétences							
10 059 K€			10 059 K€			0 K€										
Par adhérent	Participation 2024	%	€/hab	Kg/hab pris en charge par le SMPF en N-1	Charges de structures générales	Charges financières	Traitement OM	Quai de transfert OM	Déchèteries	Tri sélectif	Transport tri sélectif	Collecte verre	Collecte monoflux			
Saint-Lô agglo 76 653 hab	6 690 K€	67 %	87 €/hab	586 kg/hb	X	X	X		X	X	X	X	X			
CC Baie du cotentin 13 845 hab	1 434 K€	14 %	104 €/hab	597 kg/hb	X	X	X		X	X	X	X	X			
Villedieu Intercom 15 663 hab	1 264 K€	13 %	81 €/hab	535 kg/hb	X	X	X	X	X	X		X				
Coutances Mer et Bocage 5 610 hab	335 K€	3 %	60 €/hab	210 kg/hb	X	X	X			X	X	X	X			
Côte Ouest Centre Manche 5 666 hab	336 K€	3 %	59 €/hab	287 kg/hb	X	X	X			X		X				
	10 059 K€															

Les coûts varient notamment en fonction des kg/hab d'OM et d'encombrants pris en charge par le SMPF, ceux-ci étant soumis à la TGAP (58€/T en 2024).

■ CFU 2024- Section de fonctionnement - Résultat

	BP 2024	CFU 2024	Ecart
TOTAL Dépenses de fonctionnement	19 277 K€	18 576 K€	- 701 K€
TOTAL Recettes de fonctionnement	19 646 K€	21 110 K€	+ 1 464 K€
Résultat section de fonctionnement	369 K€	2 534 K€	+ 2 165 K€
002 - Résultat reporté - début d'exercice	3 836 K€	3 836 K€	
Résultat de la section de fonctionnement	+ 369 K€	+ 2 534 K€	
023 - Virement à la section d'investissement	455 K€	0 K€	
002 - Résultat reporté - fin d'exercice	3 750 K€	6 370 K€	

Du fait des dépenses moindres et de recettes supérieures au prévisionnel, le résultat de la section de fonctionnement s'élève à +2 534 K€, contre +369 K€ prévu au budget. A fin 2024, le résultat reporté s'élève donc à 6 370 K€, contre 3 750 K€ prévus au budget, soit un écart favorable de 2 620 K€ par rapport au prévisionnel.

M. FOLLAIN salue la performance technique réalisée au cours de cet exercice 2024 qui a permis d'optimiser l'exploitation de l'ISDND de Saint-Fromond grâce au traitement de DIB et qui a par conséquent permis un résultat financier plus conséquent qu'escompté en 2024.

M. PIEN rappelle que le rôle du Point Fort Environnement est avant tout d'assurer le traitement des déchets de ses EPCI adhérents. Le traitement de DIB s'inscrit dans la recherche d'une optimisation financière et de l'exploitation des casiers de l'ISDND (qui doivent être fermés au plus tard 2 ans après leur ouverture). M. PIEN salue ce résultat, fruit du travail réalisé par l'engagement de chacun. Il rappelle néanmoins que les excédents sont nécessaires au Point Fort Environnement pour autofinancer les investissements des années à venir et qui vont être très importants (nouvelle zone d'exploitation à l'ISDND, réalisation de la déchèterie de Saint-Lô...).

■ CFU 2024- Section d'investissement

Les dépenses d'équipement sont inférieures de 2 260 K€ aux dépenses prévues car certaines n'ont pas été réalisées. Elles sont, pour la plupart, reportées à 2025 (travaux de modernisation des déchèteries et travaux d'aménagement de la nouvelle zone à Saint-Fromond).

Ceci explique le résultat positif de la section d'investissement de +935 K€ (contre - 1 424 K€ prévus au BP 2024) et le fait qu'il n'ait pas été nécessaire de faire un virement depuis la section de fonctionnement.

DEPENSES	BP 2024+DM	CFU 2024	Ecart
1641 - Remboursement d'emprunts	2 885 K€	2 885 K€	0 K€
20 à 23 - Dépenses d'équipement	2 690 K€	430 K€	-2 260 K€
275 - Dépôts et cautionnements	81 K€	0 K€	-81 K€
Dépenses réelles d'investissement	5 637 K€	3 295 K€	-2 341 K€
040 / 13 - Subventions d'investissement	159 K€	159 K€	0 K€
040 / 192 - Moins-values sur cessions d'immo.	0 K€	5 K€	+5 K€
Opérations d'ordre	159 K€	164 K€	+5 K€
Opérations patrimoniales	58 K€	58 K€	0 K€
TOTAL Dépenses d'investissement	5 854 K€	3 517 K€	-2 337 K€

RECETTES	BP 2024 + DM	CFU 2024	Ecart
024 - Produits des cessions	4 K€		-4 K€
10222 - FCTVA	181 K€	219 K€	+38 K€
13 - Subventions d'investissement	158 K€	158 K€	0 K€
20 à 23 - Dépenses d'équipement	25 K€	25 K€	0 K€
Recettes réelles d'investissement	367 K€	401 K€	+35 K€
040 / 28 - Amort. des immobilisations	2 330 K€	2 308 K€	-22 K€
040 / 4817 - Pénalités de renégociation dette	1 674 K€	1 674 K€	0 K€
040 / 192 - Plus-values de cessions	0 K€	4 K€	+4 K€
040 / 21 - Immobilisations corporelles	0 K€	6 K€	+6 K€
Opérations d'ordre	4 004 K€	3 993 K€	-12 K€
Opérations patrimoniales	58 K€	58 K€	0 K€
TOTAL Recettes d'investissement	4 429 K€	4 452 K€	+23 K€
Résultat section d'investissement	-1 424 K€	+ 935 K€	+2 359 K€
Restes à réaliser 2024		194 K€	

Dépenses d'équipement : 430 K€

Déchèteries	AMO projet modernisation déchèteries, études, relevés topographiques	33 K€
ISDND de Saint-Fromond	Construction casiers	19 K€
	Autres : filets de protection, compresseur chaudières, godet...	34 K€
Logistique	Bennes	51 K€
	Conteneurs d'apport volontaire verre	37 K€
	Chariot télescopique	90 K€
	Camion polybennes	90 K€
	Remorque double essieu	3 K€
Bâtiments	Remise en état de deux portes	21 K€
	Boucle magnétique pont à bascule Cavigny	2 K€
	Motorisation portail visiteurs Cavigny	9 K€
Unité méthanisation	Maîtrise d'œuvre démolition du bâtiment et création d'une plateforme de compostage	8 K€
Services administratifs	Remplacement du serveur informatique, d'ordinateurs, logiciels...	34 K€

Restes à réaliser : 194 K€

Conteneurs d'apport volontaire verre x 15 unités	28 K€
MO démolition bâtiment méthanisation et création plateforme compostage	26 K€
Bennes	88 K€
AMO et travaux casiers ISDND Saint-Fromond	9 K€
Fourniture de l'unité de traitement des lixiviats	17 K€
Remise en état toiture atelier Saint-Fromond	27 K€

Résultat de la section d'investissement :

	BP 2024 + DM	CFU 2024	Ecart
TOTAL Dépenses d'investissement	5 854 K€	3 517 K€	-2 337 K€
TOTAL Recettes d'investissement	4 429 K€	4 452 K€	+23 K€
Résultat section d'investissement	-1 424 K€	+ 935 K€	+2 359 K€
002 - Résultat reporté - début d'exercice	969 K€	969 K€	
Résultat de la section d'investissement	- 1424 K€	935 K€	
021 / Virement de la section de fonctionnement	455 K€	0 K€	
002 - Résultat reporté - fin d'exercice	0 K€	1 904 K€	
Restes à réaliser 2024		194 K€	
Résultat reporté - restes à réaliser	0 K€	1 710 K€	

Délibération n°2025-11 : Approbation du Compte financier unique (CFU) 2024

VU Le comité syndical, sous la présidence de M. FOLLAIN, vice-président en charge du budget, VU la délibération n°2022-42 mettant en place la nomenclature M57 développée à compter du 1er janvier 2023,

VU la décision de passage, au 1er janvier 2024, au compte financier unique (CFU), compte commun à l'ordonnateur et au comptable, et qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Compte Financier Unique de l'année 2024 est présenté par le vice-Président :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	18 576 396.54
Recettes	21 110 095.34
Résultat de l'exercice 2024	2 533 698.80
Excédent de clôture 2023	3 836 224.61
Excédent de clôture 2024	6 369 923.41
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	3 516 811.45
Recettes	4 451 784.93
Résultat de l'exercice 2024	934 973.48
Excédent de clôture 2023	969 175.19
Excédent de clôture 2024	1 904 148.67
Restes à réaliser	194 222.99

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical approuve le compte financier unique (CFU) pour l'année 2024.

Le Président, Laurent PIEN, a quitté la salle pour cette délibération.

■ BP 2025- Section de fonctionnement

M. Follain rappelle que l'approbation du budget est un acte d'autorisation et de prévision. Les bases de ce budget ont été posées dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires qui a été présenté au comité syndical le 7 février dernier. Ce budget est construit avec des dépenses réalistes et des recettes prudentes.

Dépenses :

Sur l'exercice 2025, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 1 049 K€ par rapport au CFU 2024, en raison d'une hausse des charges à caractère général de 766 K€ et d'une hausse des charges de personnel de 222 K€ (cf détail ci-dessous).

	CFU 2024	BP 2025	Ecart
011 - Charges à caractère général	7 345 K€	8 111 K€	766 K€
012 - Charges de personnel	3 431 K€	3 653 K€	222 K€
65 - Autres charges de gestion courante	281 K€	425 K€	144 K€
66 - Charges financières	1 772 K€	1 687 K€	-85 K€
67 - Charges exceptionnelles	0 K€	1 K€	0 K€
68 - Dotations aux provisions	1 755 K€	1 755 K€	0 K€
Dépenses réelles de fonctionnement	14 584 K€	15 632 K€	1 049 K€
042 / 6761 - Différences sur réalisations	4 K€	0 K€	- 4 K€
042 / 675 - Valeurs compt. des immob. cédées	6 K€	0 K€	- 6 K€
042 / 6811 - Dotations aux amort.	2 308 K€	1 947 K€	- 361 K€
042 / 6862 - Dotations aux charges financ.	1 674 K€	1 674 K€	- 4 K€
Opérations d'ordre	3 993 K€	3 622 K€	- 371 K€
TOTAL Dépenses de fonctionnement	18 576 K€	19 254 K€	678 K€

Principaux écarts :

Chapitre 011 – Charges à caractère général +766 K€

De nouveaux postes de dépenses ± 320 K€

- ✓ Redevance Normantri +170 K€
- ✓ Participation aux frais d'études / chargé de mission UVE +25 K€
- ✓ Mise en conformité NIS 2 +20 K€
- ✓ Contrôles réglementaires ICPE en déchèteries (tous les 5 ans) +18 K€
- ✓ Location d'une pelle en full services pour l'ISDND +40 K€
- ✓ Etalonnages des débitmètres à Saint-Fromond (tous les 5 ans) +19K€
- ✓ Collecte de l'amiante +16 K€
- ✓ Travaux sur la presse à balles +10 K€

Des revalorisations de tarifs et/ou révisions de tonnages ± 150 K€

- ✓ TGAP : 40 000 T prévues (vs 2024 44 000T) mais revalorisation du tarif de 58 à 65 € / T puis 70 € / T à compter de 29 000 T, soit +55 K€
- ✓ Augmentation des assurances suite à notre sinistralité +10 K€
- ✓ Déchets verts : 15 000 T prévues vs 2024 13 800 T +18 K€
- ✓ Gravats : + de tonnes externalisées (fin d'exploitation de 2 ISDI) +16 K€
- ✓ Plâtre : 370 T à traiter contre 210 T en 2024 +23 K€
- ✓ Revalorisation du coût de traitement des lixiviats +23 K€

Chapitre 012 – Charges de personnel +222 K€

GVT à 2 %

- Augmentation du taux de cotisation CNRACL et assurance maladie +50 K€
- Augmentation du taux d'assurance de 7.84 % à 8.61 € +18K€
- Décès d'un agent et versement d'un capital décès +27 K€
- + 1.8 d'ETP par rapport au CFU 2024 pour les remplacements +63 K€

Recettes :

Les produits des services sont prévus en baisse sur l'exercice 2025 car le Point Fort Environnement souhaite réduire les tonnages de DIB à traiter pour préserver la capacité disponible dans le casier pour ses adhérents, dans l'attente de l'ouverture de la nouvelle zone d'exploitation.

RECETTES	CFU 2024	BP 2025	Ecart
013 - Atténuation de charges	201 K€	123 K€	-78 K€
70 - Produits des services	4 488 K€	3 015 K€	-1 473 K€
74 - Participations des communes	10 059 K€	9 720 K€	-339 K€
74 - Participations autres organismes	2 757 K€	2 610 K€	-148 K€
75 - Autres produits de gestion courante	476 K€	72 K€	-404 K€
76 - Produits financiers	2 959 K€	2 959 K€	-0 K€
77 - Produits exceptionnels	6 K€	43 K€	37 K€
78 - Reprise sur provisions	0 K€	542 K€	542 K€
Recettes réelles de fonctionnement	20 946 K€	19 084 K€	-1 862 K€
042 / 7761 - Diff. sur réalisations	5 K€	0 K€	-5 K€
042 / 777 - Quote-part des subventions	159 K€	174 K€	15 K€
Opérations d'ordre	164 K€	174 K€	10 K€
TOTAL Recettes de fonctionnement	21 110 K€	19 258 K€	-1 852 K€
Résultat section de fonctionnement	2 534 K€	4 K€	-2 530 K€

Principaux écarts :

Chapitre 70 – produits des services -1 473 K€

- Reprise des recyclables : au vu des fluctuations incertaines des cours des matériaux, les reprises matières sont basées sur les prix plancher.
- DIB clients : 15 760 T (contre 23 000 T en 2024)

Chapitre 74 – Participation des communes -339 K€

La participation globale diminue de 3,4 % en 2025

La reprise de provisions qui n'a pas été faite en 2024 sera réalisée en 2025 pour 542 K€. Elle vise à financer le déstockage du compost du hall de maturation. Celui-ci sera retiré en sécurité dans le cadre des travaux de démantèlement du hall. Pour répondre à une question de M. PILLON, il est indiqué que les provisions inscrites par le Point Fort Environnement ont été validées lors du contrôle flash de la Chambre Régionale des Comptes.

La participation globale des adhérents pour 2025 s'élève à 9 719 K€, en baisse de 339 K€, soit - 3,4%. M. PIEN rappelle que la clé de répartition permet une participation des EPCI en lien avec le service effectivement rendu.

		Clé de répartition	Dépenses nettes	
Compétences obligatoires	Charges de structures générales	117 361 habitants	856 735 €	7,3 € /hab
	Charges financières	117 361 habitants	2 086 605 €	17,8 € /hab
Compétences obligatoires	Traitement des ordures ménagères	14 885 T	2 738 803 €	184 €/T
	Traitement des biodéchets	118 T	7 788 €	66 €/T
	Traitement du tri sélectif	8 336 T	416 800 €	50 €/T
	Collecte des colonnes d'apport volontaire	550 T	102 254 €	186 €/T
	Collecte et traitement du verre	5 290 T	26 450 €	5 €/T
Compétences optionnelles	Gestion des déchèteries	36 588 T	3 000 216 €	82 €/T
		4 849 T encombrants	TGAP 315 185 €	65 €/T
	Gestion des quais de transfert de déchets	Quai Villedieu 1 400 T	25 200 €	18 €/T
Quai Cavigny 6 837 T		143 577 €	21 €/T	
Participation globale des adhérents 2025			9 719 613 €	

Participation par adhérent	2022	2023	2024	2025	Ecart 2025 vs 2024	
Saint-Lô agglo	6 907 K€	6 724 K€	6 690 K€	6 583 K€	-106 K€	-1,6 %
Villedieu Intercom	1 242 K€	1 332 K€	1 264 K€	1 263 K€	-1 K€	-0,1 %
CC Baie du cotentin	1 352 K€	1 441 K€	1 434 K€	1 328 K€	-105 K€	-7,4 %
Côte Ouest Centre Manche	478 K€	312 K€	336 K€	288 K€	-48 K€	-14,2 %
Coutances Mer et Bocage	464 K€	356 K€	335 K€	257 K€	-78 K€	-23,3 %
	10 443 K€	10 164 K€	10 059 K€	9 720 K€	-339 K€	-3,4 %

La répartition des coûts par adhérents en 2025 se base sur les tonnages traités de l'année 2024.

Ratios participation 2024 par adhérent		Ordures ménagères	Déchèteries	Dont encombrants	Tri sélectif (emballage s et papier)	Verre
Saint-Lô agglo	76 674 hab	120 kg/hab	357 kg/hab	41 kg/hab	76 kg/hab	43 kg/hab
Villedieu Intercom	15 676 hab	89 kg/hab	344 kg/hab	88 kg/hab	67 kg/hab	53 kg/hab
CC Baie du cotentin	13 829 hab	224 kg/hab	276 kg/hab	23 kg/hab	46 kg/hab	44 kg/hab
COCM	5 693 hab	116 kg/hab			79 kg/hab	56 kg/hab
Coutances mer et bocage	5 489 hab	93 kg/hab			63 kg/hab	49 kg/hab
	117 361 hab	14 885 T	36 588 T	4 849 T	8 336 T	5 290 T

Résultat de la section de fonctionnement :

	CFU 2024	BP 2025	Ecart
TOTAL Dépenses de fonctionnement	18 576 K€	19 254 K€	+ 678 K€
TOTAL Recettes de fonctionnement	21 110 K€	19 258 K€	-1 852 K€
Résultat section de fonctionnement	2 534 K€	4 K€	-2 530 K€
002 - Résultat reporté - début d'exercice	3 836 K€	6 370 K€	
Résultat de la section de fonctionnement	2 534 K€	4 K€	
023 - Virement à la section d'investissement	0 K€	2 738 K€	
002 - Résultat reporté - fin d'exercice	6 370 K€	3 636 K€	

Le résultat de l'exercice est prévu à + 4 K€. Un virement à la section d'investissement de 2 738 K€ est budgété pour financer les dépenses d'équipement. Par conséquent, le résultat à reporter en fin d'exercice est estimé à 3 636 K€.

■ BP 2025- Section d'investissement

DÉPENSES				RECETTES			
	CFU 2024	BP 2025	Ecart		CFU 2024	BP 2025	Ecart
1641 - Remboursement d'emprunts	2 865 K€	2 865 K€	0 K€	024 - Produits des cessions		71 K€	+ 71 K€
20 à 23 - Dépenses d'équipement	430 K€	5 085 K€	+ 4 655 K€	10222 - FCTVA	219 K€	64 K€	- 155 K€
20 à 23 - Restes à réaliser 2024		194 K€	+ 194 K€	13 - Subventions d'investissement	158 K€	0 K€	- 158 K€
275 - Dépôts et cautionnements		81 K€	+ 81 K€	20 à 23 - Dépenses d'équipement	25 K€	0 K€	- 25 K€
Dépenses réelles d'investissement	3 295 K€	8 226 K€	+ 4 930 K€	Recettes réelles d'investissement	401 K€	136 K€	- 268 K€
040 / 13 - Subventions d'investissement	159 K€	174 K€	+ 15 K€	040 / 28 - Amort. des immobilisations	2 308 K€	1 947 K€	- 361 K€
040 / 192 - Moins-values sur cessions d'immob.	5 K€	0 K€	- 5 K€	040 / 4817 - Pénalités de renégociation dette	1 674 K€	1 674 K€	0 K€
Opérations d'ordre	164 K€	174 K€	+ 10 K€	040 / 192 - Plus-values de cessions	4 K€	0 K€	- 4 K€
Opérations patrimoniales	58 K€	0 K€	- 58 K€	040 / 21 - Immobilisations corporelles	6 K€	0 K€	- 6 K€
TOTAL Dépenses d'investissement	3 517 K€	8 400 K€	+ 4 883 K€	Opérations d'ordre	3 993 K€	3 622 K€	- 371 K€
				Opérations patrimoniales	58 K€	0 K€	- 58 K€
				TOTAL Recettes d'investissement	4 452 K€	3 757 K€	- 694 K€
				Résultat section d'investissement	935 K€	- 4642 K€	- 5 577 K€

Il n'est prévu aucun nouvel emprunt en 2025. En recettes, à noter la fin de la subvention du Conseil Départemental de la Manche. M. PIEN remercie le CD50 qui a été la seule collectivité à soutenir le syndicat mixte dans ses projets d'investissement. D'importantes dépenses d'équipement sont prévues, notamment pour la modernisation des déchèteries et l'aménagement de l'ISDND. Les dépenses totales d'équipement sont évaluées à 5 085 K€ :

Déchèteries	1 271 288 €
Construction de la nouvelle déchèterie à Saint-Lô	263 677 €
Sécurisation et modernisation des 10 autres déchèteries	1 007 611 €
ISDND	2 797 788 €
Construction des casiers de stockage	2 687 137 €
Equipements et travaux divers	29 400 €
Optimisation process chaudières	81 251 €

Pôle de Cavigny	979 624 €
Réhabilitation hall de maturation / Création plateforme de compostage	498 968 €
Bennes, remorques	140 155 €
Containers d'apport volontaire (CAV) Verre (2025 = 130 ; 2026 = 50)	262 800 €
Portes sectionnelles, portails	31 200 €
Equipements divers - matériels logistique	47 701 €
Administration	36 495 €
Matériel informatique, logiciels ...	36 495 €

	CFU 2024	BP 2025	Ecart
TOTAL Dépenses d'investissement	3 517 K€	8 400 K€	4 883 K€
TOTAL Recettes d'investissement	4 451 K€	3 757 K€	- 694 K€
Résultat section d'investissement	935 K€	- 4 642 K€	- 5 577 K€
002 - Résultat reporté - début d'exercice	969 K€	1 904 K€	
Résultat de la section d'investissement	935 K€	- 4 642 K€	
021 / Virement de la section de fonctionnement	0 K€	2 738 K€	
002 - Résultat reporté - fin d'exercice	1 904 K€	0 K€	
Restes à réaliser 2024	194 K€		

Le résultat de la section d'investissement est estimé à - 4 642 K€, financé par le résultat antérieur reporté, de 1 904 K€, et par un virement de 2 738 K€ de la section de fonctionnement.

A l'issue de cette présentation, M. PIEN remercie M. FOLLAIN pour cette présentation complète.

Délibération n°2025-12 : Approbation du budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 a été transmis aux délégués avec la convocation pour cette Assemblée. Ce projet prévoit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	19 254 230,31
Dépenses – virement à la section d'investissement	2 738 298,32
TOTAL DEPENSES	21 992 528,63
Recettes	19 258 277,97
Résultat reporté	6 369 923,41
TOTAL RECETTES	25 628 201,38
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	8 205 626,00
Dépenses – restes à réaliser 2024	194 222,99
TOTAL DEPENSES	8 399 848,99
Recettes	3 757 402,00
Résultat de l'exercice précédent	1 904 148,67
Recettes – virement de la section de fonctionnement	2 738 298,32
TOTAL RECETTES	8 399 848,99
TOTAL BP 2025	
Dépenses	30 392 377,62 €
Recettes	34 028 050,37 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical approuve le budget primitif proposé pour l'année 2025.

3. Présentation des autres projets de délibérations

Délibération n°2025-13 : Bilan et révision des Autorisations de programmes (AP) et crédits de paiement (CP)

Vu l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2022-43 adoptant le règlement budgétaire et financier du syndicat mixte du Point Fort,

Vu la délibération n°2022-13 du 11 mars 2022 approuvant la création de deux autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) concernant les programmes « Modernisation et sécurisation du réseau de déchèteries » et « Construction des casiers à l'ISDND de Saint-Fromond »,

Vu les délibérations n°2023-10 du 17 mars 2023 et n°2024-07 du 15 mars 2024 révisant les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) concernant les programmes « Modernisation et sécurisation du réseau de déchèteries » et « Construction des casiers à l'ISDND de Saint-Fromond »,

Vu la délibération n°2024-44 du 13 décembre 2024,

Le président informe le comité syndical du bilan des engagements pluriannuels et propose de réviser le montant de chacune des autorisations de programme et crédits de paiement comme suit :

AP 2022-01 – Modernisation et sécurisation du réseau de déchèteries

- Bilan des engagements pluriannuels :

Montant de l'AP	3 435 135.30 €
Réalisé CA 2022	11 352.00 €
Réalisé CA 2023	34 608.30 €
Réalisé CA 2024 *	33 167.58 €
Crédits restants à reporter sur les exercices suivants :	3 356 007.42 €

* Dont détail par déchèteries :

Opération	Réalisé CA 2022	Réalisé CA 2023	Réalisé CA 2024
9019 Déchèterie Saint Lô		34 608.30 €	25 716.90 €
9022 Déchèterie Condé	1 892.00 €		
9023 Déchèterie Pont Hébert			
9025 Déchèterie Villedieu			1 680.00 €
9029 Déchèterie Marigny	1 892.00 €		
9030 Déchèterie Le Désert	1 892.00 €		
9031 Déchèterie St Martin	1 892.00 €		
9032 Déchèterie St Clair	1 892.00 €		
9034 Déchèterie Tessy	1 892.00 €		
9036 Déchèterie Carentan			5 770.68 €
9042 Déchèterie Percy			
TOTAL	11 352.00 €	34 608.30 €	33 167.58 €

- Modification du montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement :

Au vu de l'estimatif des travaux tous lots de la déchèterie de Saint Lô - version n°3, il est proposé d'augmenter de 252 169,21€ le montant de l'autorisation de programme et de répartir les crédits de paiement ainsi :

Montant de l'AP au 31.12.2024	3 435 135.30 €
Révision du montant de l'AP lors du vote du BP 2025	3 687 304.51 €

Opération		AP TTC	Réalisé CA 2022	Réalisé CA 2023	Réalisé CA 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
9018	Matériel administratif	6 004.80 €				6 004.80 €	
9019	Déchèterie Saint Lô	2 654 886.20 €		34 608.30 €	25 716.90 €	263 677.00 €	2 330 884.00 €
9022	Déchèterie Condé	161 354.74 €	1 892.00 €			159 462.74 €	
9023	Déchèterie Pont Hébert	85 679.86 €				85 679.86 €	
9025	Déchèterie Villedieu	154 705.38 €			1 680.00 €	153 025.38 €	
9029	Déchèterie Marigny	58 569.83 €	1 892.00 €			56 677.83 €	
9030	Déchèterie Le Désert	108 656.93 €	1 892.00 €			106 764.93 €	
9031	Déchèterie St Martin	61 718.58 €	1 892.00 €			59 826.58 €	
9032	Déchèterie St Clair	88 907.81 €	1 892.00 €			87 015.81 €	
9034	Déchèterie Tessy	67 720.49 €	1 892.00 €			65 828.49 €	
9036	Déchèterie Carentan	173 981.92 €			5 770.68 €	168 211.24 €	
9042	Déchèterie Percy	65 117.97 €				65 117.97 €	
TOTAL		3 687 304.51 €	11 352.00 €	34 608.30 €	33 167.58 €	1 277 292.63 €	2 330 884.00 €

AP 2022-02 – Construction des casiers à l’ISDND de Saint-Fromond

Code opération : 9027 – ISDND de St-Fromond

- Bilan des engagements pluriannuels :

TOTAL AP	Réalisé CA 2022	Réalisé CA 2023	Crédits de paiement 2024	Réalisé CA 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029	Crédits de paiement 2030	Crédits de paiement 2031
10 757 890	446 545	707 047	572 421	15 656	1 518 050	1 903 675	1 457 445	1 457 445	1 457 445	940 099	297 718

- Modification du montant de l’autorisation de programme et des crédits de paiement :

Montant de l'AP au 31.12.2024	10 757 890
Révision du montant de l'AP au 01.01.2025	10 451 359

TOTAL AP	Réalisé CA 2022	Réalisé CA 2023	Réalisé CA 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029	Crédits de paiement 2030	Crédits de paiement 2031
10 451 359	446 545	707 047	15 656	2 640 435	1 563 433	1 333 044	1 333 044	1 333 044	847 255	231 856

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Comité syndical :

- prend acte de l’information relative au bilan des engagements pluriannuels,
- autorise le Président à modifier les autorisations de programme et les crédits de paiement concernant les programmes « Modernisation et sécurisation du réseau de déchèteries » et « Construction de casiers à l’ISDND de Saint-Fromond », conformément aux tableaux ci-dessus.

Délibération n°2025-14 : Modification du tableau des effectifs

VU le code général de la fonction publique,

VU la délibération du Comité Syndical du 8 décembre 2023 approuvant le tableau des effectifs,

VU les délibérations votées depuis cette date et créant des postes,

Vu l’avis du Comité Social Territorial en date du 6 mars 2025,

Le Président présente un tableau d'effectif modifié et propose de supprimer :

- 1 poste d'attaché,
- 1 poste d'adjoint administratif Ppal 1ère classe,
- 1 poste d'adjoint administratif Ppal 2ème classe,
- 2 postes d'adjoint administratif,
- 1 poste d'ingénieur,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal,
- 1 poste d'agent de maîtrise,
- 6 postes d'adjoint technique principal 2ème classe,
- 1 poste d'adjoint technique territorial.

Ce nouveau tableau s'établit ainsi comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS					
Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nombre de postes créés	Nombre de postes occupés	Postes disponibles
Administrative	Attaché	Attaché	0	0	0
	Rédacteur	Rédacteur principal 1ère classe	2	2	0
		Rédacteur principal 2ème classe	1	1	0
		Rédacteur	1	1	0
	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Ppl 1re classe	0	0	0
		Adjoint Administratif Ppl 2è classe	2	2	0
		Adjoint Administratif	2	2	0
Technique	Ingénieur	Ingénieur Principal	2	2	0
		Ingénieur	1	1	0
	Technicien	Technicien	3	3	0
	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	2	2	0
		Agent de Maîtrise	1	1	0
	Adjoint technique	Adjoint Technique Ppl 1ère classe	19	18	1
		Adjoint Technique Ppl 2ème classe	13	13	0
		Adjoint Technique	28	27	1
			77	75	2

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical approuve le tableau des effectifs ci-dessus.

Délibération n°2025-15 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial pour accroissement temporaire d'activité

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1 et L332-23 1°,

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant le besoin de renforcer l'équipe d'agents polyvalents au sein de la direction technique,

Le Président, propose de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité. Il s'agit d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35h00), pour une durée de 6 mois, renouvelable, pour effectuer les missions d'agent polyvalent.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

Les dépenses relatives à ce poste sont prévues à l'article 012 du BP 2025.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical autorise le Président à signer tous actes, pièces et documents relatifs au recrutement d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35h/35h), pour une durée de 6 mois, renouvelable.

Délibération n°2025-16 : COMPETENCE-DECHETERIES : CYCLEVIA - Convention type Huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) a introduit un régime de responsabilité élargie des Producteurs (REP) applicable aux huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, à partir du 1er janvier 2022.

La société CYCLEVIA a été agréée en tant qu'Eco-organisme par arrêté interministériel en date du 24 février 2022, pour une durée de 6 ans. En pratique, Cyclevia perçoit des éco-contributions de la part de ses adhérents Metteurs en marché. A l'aide de ce financement, Cyclevia soutient et accompagne les collectivités dans leur dispositif de collecte des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, afin de permettre une Reprise sans frais pour les détenteurs.

La convention proposée par Cyclevia est identique pour toutes les collectivités éligibles. Cette convention type fixe le cadre juridique et financier, en précisant les modalités de contractualisation et de soutiens qui seront versés annuellement aux collectivités au plus tard le 31 mars de l'année N sur la base des informations relatives à l'année N-1.

Les soutiens se calculent et se décomposent ainsi :

- **Soutien à la structure** : 100 € (ou 150 €) x Nb de Points d'Apport Volontaire (PAV),
 - ✓ Soutien à l'emplacement : 20 €
 - ✓ Soutien aux contenants : 50 € si collecte <6 000l/an, 100€ si collecte >6 000L/an
 - ✓ Soutien aux frais de personnel : 30 €
- **Soutien à la communication** : 0.008 € x Nb d'habitants sur le territoire.

La convention permet également l'enregistrement par l'éco-organisme des PAV situés dans les 11 déchèteries exploitées par le Syndicat Mixte du Point Fort.

Elle entrera en vigueur à la date de la dernière signature d'une des parties pour une durée de 6 ans dans la limite d'expiration de l'agrément de l'Éco-organisme.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical :

- **autorise l'adhésion à l'éco-organisme CYCLEVIA,**
- **autorise le Président à signer la convention type avec CYCLEVIA ainsi que tout document relatif à cette convention (avenant...).**

M. LEDANOIS précise que cela devrait générer une recette qui n'existait pas jusqu'alors.

4. Affaires en cours

- **Demande d'Autorisation Environnementale - ISDND de Saint-Fromond :**

M. PIEN informe les délégués que le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) s'est réuni le 7 mars 2025 et a émis un avis favorable à la DAE déposée par le Point Fort Environnement.

L'arrêté d'autorisation environnementale d'exploiter a été reçu le 7 mars 2025. Il prévoit une autorisation :

- de 45 000 t maximum / an
- jusqu'au 31 décembre 2030.

Les travaux de réalisation de la nouvelle zone d'exploitation vont pouvoir être lancés.

M. PIEN se réjouit pour les habitants du centre Manche que ce centre d'enfouissement, d'intérêt général, ait pu être prolongé.

- **Travaux de modernisation des 10 déchèteries :**

Les travaux de voiries et de bétons sont terminés sur l'ensemble des déchèteries.

La mise en place des dispositifs anti-chute a débuté et se poursuit jusqu'au 19 avril 2025.



- **Réduction des déchets**

Dans le cadre du PLPDMA et de la réduction des déchets, des **opérations de broyage de déchets verts** vont être réalisés en déchèteries :

- ✓ le lundi 31 mars à la déchèterie de Villedieu-les-Poêles,
- ✓ le mardi 1er avril à la déchèterie de Carentan-les-Marais,
- ✓ le mercredi 2 avril à la déchèterie de Saint-Lô,
- ✓ et le jeudi 3 avril à la déchèterie de Condé-sur-Vire.

Les usagers pourront apporter leurs branchages et repartir avec du broyat utilisable en paillage ou pour le compost.

Une communication va être faite par voie de presse et via les réseaux sociaux. Les communes recevront également une communication qu'elles pourront diffuser auprès de leurs administrés.

A l'occasion de la **Journée Internationale du zéro déchet**, le Point Fort Environnement sera présent à la course des 4 passerelles à Condé-sur-Vire le dimanche 30 mars 2025. A cette occasion, il présentera un stand de sensibilisation / animation sur le tri et la réduction des déchets ainsi que sur l'intérêt du broyage/paillage. Cette action est coordonnée par Saint-Lô Agglo avec ses partenaires du tri, de la réduction des déchets et du réemploi.

- **Construction du centre de tri de la SPL Normantri**

M. PIEN indique que les travaux avancent bien. La livraison de tromeles de 18m de long a eu lieu par convoi exceptionnel.





5. Décisions prises par délégation

- **07/02/2025 - Décision du Président n°2025-01** : Cession de gré à gré d'un chariot élévateur
- **10/02/2025 - Décision du Président n°2025-02** : Attribution du marché PA 2024/09 : Travaux de réhabilitation du casier ZE3_C5a
Lot N°1 « Terrassement et réseaux » : société LTP LOISEL SAS pour un montant de 134 466 € HT soit 161 359.20 € TTC
Lot N°2 « Étanchéité casier ZE3_C5a et réparation ZE1 & 2 » : société EGC GALOPIN pour un montant de 158 203.92 € HT soit 189 844.71 € TTC
- **21/02/2025 - Décision de Bureau n°2025-01** : Marché n° AO 2024/02 – Collecte des conteneurs à verre
Lot N°1 « Secteur 1 : CC Coutances Mer et Bocage, Côte Ouest Centre Manche, Baie Du Cotentin et Villedieu Intercom » : société SPHÈRE pour un montant maxi sur 4 ans de 386 400 € HT soit 407 652 € TTC,
Lot N°2 « Secteur 2 : Saint-Lô Agglo » : La société SPHÈRE pour un montant maxi sur 4 ans de 494 000 € HT soit 521 170 € TTC

6. Questions diverses

Un délégué demande si l'exploitation de l'ISDND de Saint-Fromond s'arrêtera bien en 2030. M. PIEN indique que oui. C'est pour cela que l'étude sur le traitement des déchets ultimes à échéance 2030 a été lancée et qu'il est important qu'un nouveau projet soit mis en œuvre pour traiter non seulement les déchets du Point Fort Environnement mais aussi ceux de la Manche.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le prochain comité syndical aura lieu le vendredi 27 juin 2025.

Le secrétaire de séance,
Pascal LANGLOIS

Le Président,
Laurent PIEN

